

à coups de poing par ce dernier ; il porte en effet un coup bleu au-dessus de l'œil. Précédemment la mère de H... avait aussi donné un soufflet à Malfuson. Celui-ci, ne pouvant supporter ces méchancetés, a porté plainte.

THENELES. — Le 23 août, la nommée Bourdon Léonie, âgée de 23 ans, revenant des champs, rencontra la nommée Guerdoux Adèle, âgée de 30 ans, ménagère, qui lui reprocha de l'avoir fait aller injustement en prison et ensuite le menaça avec un couteau qu'elle tenait à la main. Peut-être aurait-elle frappé, mais il y avait du monde dans la rue c'est ce qui l'en empêcha. Elle ramassa cependant des briques et en jeta une à M^{lle} Bourdon qui fut atteinte au coude et blessée légèrement. Elle lui a en outre porté un autre coup au côté droit.

FRESNOY-LE-GRAND. — Deux manouvriers, âgés l'un de 53 ans et l'autre de 18 ans, ont été l'objet d'un procès-verbal pour coups portés, le 21 août, à M^{me} veuve Idée.

RENANSART. — Procès-verbal a été dressé contre un manouvrier âgé de 46 ans, pour coups et blessures à M. Brazier, cantonnier, et à M^{me} Hécart, manouvrière.

Un manouvrier de Brissy a été aussi l'objet d'un procès-verbal pour coups portés à M. Gadroy, boulanger à Renansart.

BOHAIN. — Le 22 août, M. le commissaire de police de Bohain a dû requérir la gendarmerie pour lui prêter main-forte à l'effet de mettre en état d'arrestation un marchand forain qui, sans autorisation, s'était installé place Thiers et refusait de produire sa patente et ses papiers.

LA FÈRE. — Nous apprenons avec plaisir que les habitants du faubourg St Firmin organisent des fêtes pour le dimanche 4 et lundi 5 septembre prochain ; nous croyons pouvoir affirmer que plusieurs Sociétés prêteront leur bienveillant concours ; des jeux divers auront lieu les dimanche et lundi après midi et le soir de ces deux jours grand bal public, brillantes illuminations. Des places seront réservées aux marchands forains qui en feront la demande à M. Lévêque, négociant au faubourg.

Nous publierons bientôt le programme de ces fêtes.

MARLE. — Le feu a éclaté lundi matin aux fermes d'Haudreville, chez M. Riche, cultivateur.

Une grande pleine de récoltes, des écuries à bœufs et des loges à porcs ont été la proie des flammes.

On a dû se borner à faire la part du feu. Il a fallu une grande heure pour parvenir à écarter tout danger.

Une assez grande quantité d'animaux, porcs, volailles et lapins, ont été brûlés.

Il y avait dix pompes accourues sur les lieux : six de Marle, dont trois de la ville, une de la filature, une de la gare, une de la fabrique de sucre et celles de Marcy, Thierna, Berlancourt et Voyenne.

Les secours ont été rapidement et bien organisés : tout le monde a fait preuve de bonne volonté : les autorités étaient sur pied, à leur poste.

M. le doyen de Marle a donné l'exemple : il est resté jusqu'à la fin à la chaîne des seaux pleins.

Une assurance couvre les pertes subies par M. Riche.

CHAUNY. — On lit dans la *Défense Nationale* :

Le citoyen C..., menuisier, avenue de Selaine, a cru être très malin en arrosant dimanche soir, au bal de la cour Médard, la toilette d'une aimable danseuse de la rue du Temple.

Cette dernière, qui avait cru d'abord à une plaisanterie, s'aperçut en rentrant chez elle que sa robe était brûlée par du vitriol.

M. le commissaire de police fut prévenu et procès-verbal fut rédigé contre le peu galant menuisier qui expliquera sans doute par la jalousie l'acte qu'il a commis.

FARGNIERS. — *Epilogue d'une malheureuse histoire.* — Le jeune Alexandre Toussaint, âgé de 20 ans, ajusteur, demeurant à Fargniers, courtisait la fille de son oncle, M. Toussaint Hippolyte, mouleur.

Le 29 juillet dernier, le père de cette jeune fille, alla la chercher chez son neveu et lui donna un soufflet.

Indigné, Alexandre s'emporta et lança un coup de pied à son oncle qui riposta par un coup de manche de fourche.

Cette affaire est venue samedi dernier devant le tribunal correctionnel de Laon.

Un seul prévenu, Hippolyte Toussaint, comparut, Alexandre et sa fiancée s'étant donné la mort dans de tristes circonstances.

Hippolyte a été acquitté. Le tribunal a dit que s'il a frappé son neveu c'est qu'il était en état de légitime défense, ayant été provoqué par ce dernier.

TROSLY-LOIRE. — La gendarmerie de Coucy-le-Château ayant été informée le 17 août, par M. l'adjoint au maire de Trosly-Loire, que le nommé Jules Bonnard, âgé de 19 ans, manouvrier, s'était noyé accidentellement dans le canal de l'Esse à l'Aisne, terroir de Trosly-Loire et au lieu dit « La Tinette », s'y est transporté immédiatement pour procéder aux constatations d'usage.

C'est le 16 août, vers 6 heures du matin, que Jules Bonnard, arrivant à son travail, voulut passer sur un madrier conduisant du bord du canal au bateau sur lequel il était occupé comme débardeur, glissa et tomba à l'eau. Retiré par ses camarades qui l'avaient fait changer de pantalon, on ne s'était plus occupé de lui, mais un quart d'heure plus tard, les mêmes camarades apercevaient dans le canal un individu qui se baignait, croyaient-ils.

C'était Bonnard qui était encore tombé et qu'il fallut encore secourir ; mais il était déjà trop tard, car l'asphyxie était complète lorsque le corps fut retiré de l'eau à l'aide de crochets. M. Colnet, médecin à Trosly-Loire, a constaté le décès.

ACHERY. — Le 28 août courant, vers 6 heures 1/2 du soir, le feu s'est déclaré dans un bâtiment servant à remiser des oignons.

Ce bâtiment, construit en bois et couvert en chaume, mesurant 2 mètres de largeur sur 5 de longueur, appartient à M. Broyard-Valentin, 59 ans, ménager à Achery, qui éprouve de ce fait une perte de 40 fr. Il n'est pas assuré.

Le jeune Elizard Alfred, 6 ans, demeurant avec ses parents à Achery, avait été vu au moment de l'incendie.

Interrogé, il répondit qu'en l'absence de ses parents, il avait pris une allumette sur la cheminée et était allé faire un petit feu près du bâtiment de M. Broyard. C'est alors que le feu se communiqua au bâtiment et, effrayé, il s'était enfui sans prévenir qui que ce soit.

MAYOT. — Le *Journal officiel* a publié jeudi le décret que nous avons annoncé, concernant la dissolution du Conseil municipal de Mayot. Ce décret est ainsi conçu :

Considérant que le Conseil municipal de Mayot (Aisne), se trouvant divisé en deux fractions opposées et numériquement égales, aucune des affaires soumises à cette assemblée ne peut aboutir ;

Que le renouvellement intégral du Conseil municipal est le seul moyen de mettre fin à un état de choses qui, en se prolongeant, compromettrait gravement les intérêts de la commune ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Le Conseil municipal de Mayot (Aisne) est dissous.

Art. 2. — Le président du Conseil, ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

FOLEMBRAY. — Vendredi dernier, 19 août, M. Buel, garde champêtre de la commune de Folembray, fut informé qu'un individu, dans les rues de la localité, disait à qui voulait l'entendre qu'il avait commis plusieurs vols à différents endroits.

Le garde champêtre se mit de suite à sa recherche et ne tarda pas à le découvrir. Il le reconnut pour être le nommé Jules Faubaton, âgé de 50 ans, manouvrier, sans domicile fixe, plusieurs fois soupçonné de vols et dernièrement de tentative de viol sur une personne de la commune de Sinceny.

Il le conduisit au violon municipal, et s'en vint faire sa déclaration à la gendarmerie de Coucy-le-Château, d'où il retourna à Folembray accompagné de deux gendarmes, afin d'interroger Faubaton sur les faits qui lui sont reprochés.

Le garde champêtre ouvrit la porte du violon municipal, mais quelle ne fut pas leur stupefaction en apercevant Faubaton pendu à l'aide de son toulard à la traverse en fer d'une porte intérieure à une hauteur de 1 mètre 15.

On s'empressa de couper le lien qui retenait le corps, mais ce n'était déjà plus qu'un cadavre.

M. le docteur Amiard, de Folembray, appelé, n'a pu que constater le décès.

GUISE. — *Elections municipales du 21 août.* — Electeurs : 2,130. — Votants : 1,085. — Majorité : 534.

Ont été élus : MM. Féglin-Garbe, rentier ; Catrin Edouard, id. ; Meurisse L., pâtissier ; Langrand A., hôtelier ; Godin Em., meunier ; Dréville, pépiniériste ; Lecreux Ernest, aubergiste ; Tellier Ellysée ; Labbé Victor, banquier ; Dezaux Louis, rentier ; Pourrier Ernest ; De Roo ; Flamant, notaire ; Pouillart-Ravaux, rentier ; Pernin Antoine, ingénieur ; Picot-Delorme, rentier ; Gonin Emile, négociant ; Minart père, rentier ; Bridon Georges, mécanicien ; Ulliel Leclère, rentier, avec un nombre de voix variant de 811 à 535.

Il y a ballottage pour MM. Thiéry Eug., négociant ; Poulain-Bennequin, débitant ; Savouret Albert, négociant.

ETREAUPOINT. — Un procès-verbal vient d'être relevé par la gendarmerie de La Capelle contre le nommé Fournier, âgé de 45 ans, charpentier à Etréaupont ; cet individu s'est rendu coupable, samedi dernier, d'un acte de bestialité que nous ne pouvons relater.

LE NOUVION. — Une scène inénarrable s'est passée la semaine dernière à Marlempêche, entre deux ménages de charlatans qui s'étaient trouvés en concurrence sur le marché du Nouvion.

L'un des deux marchands de drogues, le plus jeune, — un belge, paraît-il — débinait son confrère et faisait un train d'enfer chaque fois que voulait parler le concurrent.

Au retour, les deux caravanes se rencontrèrent au hameau de Marlempêche. La femme du « débiné » prétendit avoir été froissée et insultée par le concurrent de son mari. Des kyrielles d'injures s'ensuivirent, ce fut un feu roulant d'épithètes les plus salées.

La population du hameau s'amassa rapidement autour des belligérants.

Bientôt les femmes des deux charlatans viennent aux mains et se crépent le chignon. Le belge, plus petit mais plus méchant que son antagonisme, court à sa voiture et en rapporte un objet dont il veut frapper son adversaire ; celui-ci prévient heureusement le coup en se jetant sur le brutal. Tous deux roulent sur le sol. Le belge a le dessous, mais sa femme vient à son secours et le délivre en serrant à pleine main... l'autre charlatan, qui pousse un cri de douleur.

Les quatre combattants sont relevés, mais tous portent des traces de la lutte ; ils continuent d'aileurs à se disputer. Arrivent les gendarmes, qui ont toutes les peines du monde à se faire entendre et à se faire raconter les détails de la bagarre.

Les charlatans ne pouvant sans doute plus parler à force d'avoir crié, se jettent sur leurs instruments et en avant la musique ! ra fla, fla, zim boum, boum. Tambours, cymbales, tout un tintamarre assourdissant. Les deux droguistes, retrouvant un peu de voix, offrent leurs piquets et leurs flacons et... trouvent assez d'acheteurs pour pouvoir ensuite s'offrir, au cabaret voisin, des rafraichissements qu'ils ingurgitent en jouant entre chaque lampée des airs de danse d'un entrain endiablé.

Il était environ six heures lorsque les nombreux spectateurs, que cette scène avait passablement divertis, les virent s'éloigner séparément, après de nouvelles et réciproques menaces.

Catherine Levallier

PAR EDOUARD DELPIT

— Comme l'abeille, il prend une goutte de rosée à toutes les fleurs, s'enivre à tous les calices. Il féconde son imagination, enrichit sa science, centuple son talent. Un beau jour ou un beau soir, il revient et s'arrête au seuil de sa bien-aimée. Ce qu'il a emporté d'elle au lointain se pare de la splendeur des spectacles coudoyés. C'est elle qu'il saluait dans les Vierges du Sanzio, dans les héroïnes du Titien, sous le marbre de Michel-Ange, elle qu'il entrevoyait dans l'or des soleils couchants, à travers le bleu des espaces, parmi le souffle des brises, elle partout. Au moment de la retrouver, son cœur bat rudement. Il le sent bien : ce qu'il a vu jusqu'ici n'approche pas de ce qu'il va voir. L'image se dessine avec une précision de détails inouïe. Jamais la joie ne lui est apparue sous des traits plus purs... Il frappe, il entre : la fiancée est morte.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Cassin Lévy, éditeur à Paris.

— Voilà ce que c'est, grommela madame Maleyra.

— Mais le suaire qui l'enveloppe ne cache pas son visage, il a toujours ses sérénités angéliques. De telle sorte que l'emblème de la joie devient, sans changer, l'emblème de la douleur.

— Et l'œuvre n'est pas perdue, ajouta Maxence.

— Comme vous dites, Monsieur, repri. Borrève après un léger silence. Dans l'artiste, il n'y a de perdu que l'homme.

— Mon ami, s'écria madame Maleyra, puisque vous comptez entreprendre ce travail...

Aux yeux de l'excellente madame Maleyra, épouse irréprochable d'un entrepreneur dont la fortune avait pour plus claire origine les bâtisses nombreuses tant de fois menées à bien, il s'en allait, à l'égard de son fils adoptif, d'une opération similaire, de quelque mètre dans les grands prix. L'art tenait tout entier entre les deux branches d'un compas. Lucien était lancé, il ne remarquait pas l'intention possible d'ironie que renfermait la phrase et répondit :

— Je tâcherai, si mon nom doit me survivre, ce sera par cette œuvre ; mais je ne jurerai point de son succès, car on ne la connaîtra que lorsque je ne serai plus.

— Ah ! bon Dieu !... En tout cas, ayez soin de vous garer de l'imitation. Il me semble que j'ai déjà vu quelque chose en ce genre.

— Où cela, chère Madame ?

— Mais, par exemple, dans toutes nos églises : la sainte Vierge, mon ami. Tenez, à ce propos, je vous recommanderai la statue de Notre-Dame-des-Victoires. Là-dessus, si vous voulez, que nous allions dîner ? Je meurs de faim.

Et, toute la soirée, Catherine examina le peintre attentivement, comme avait fait Geneviève. La joie et la douleur ! son beau visage en portait le double reflet. Où donc les avait-il rencontrées pour en parler de la sorte, pour croire les connaître si bien qu'il s'immortaliserait en en fixant la vision ? Sur quelles ruines devait-il édifier ce chef-d'œuvre ? Sur des chimères envolées, comme s'étaient envolées ses propres chimères de jeune fille, ou sur des plaies saignantes ? Catherine demeurait silencieuse. Les connaissait-elle donc, elle aussi, ces deux souveraines de l'humanité qu'avait évoquées Lucien ? Non, sa vie était calme, sans transports, terre à terre. Ses pieds s'enclavaient à l'argile du chemin banal, quand elle tentait de monter, le poids de cette argile la retenait prisonnière. La joie ? Elle l'avait entrevue au seuil de sa jeunesse, dans un idéal, hélas ! inaccessible, et elle y avait renoncé. Pourquoi, puisqu'elle en gardait encore la soif, à cette heure où elle s'en savait volontairement déshéritée, quand d'elle-même elle s'était placée hors de ses atteintes ? Dans l'aride sentier qu'elle suivait, la douleur seule — l'autre inconnue — pouvait se rencontrer. D'instinct elle avait le pressentiment de

son approche. Des craintes indéfinies l'angoissaient. Elle se levait brusquement, sans motif, tourmentée d'un désir qu'elle n'avait jamais eu de voir clair en son cœur, de voir clair en sa vie, dut-elle y découvrir des ronces et s'y ensanglanter et perdre le calme où son existence se revêtait jusqu'ici d'un manteau de félicités fausses.

II

Depuis une semaine, Paris défilait dans l'atelier de Borrève, un sanctuaire encombré de richesses, où les armes, les tableaux, les statuettes, les ivoires et les bronzes faisaient un petit pêle mêle charmant. Les camarades, veaux pour complimenter le peintre de ses succès ou de son retour, y promenaient, en décochant leurs phrases, des regards de commissaire-priseur, sans trouver matière à critique. Tout ce pêle-mêle était irréprochable, authentique. Il n'y avait pas à dire, ce diable de Lucien rapportait le Pérou. En dépit de sa fortune et de sa supériorité, on l'aimait, car il n'était infatué ni de l'une ni de l'autre. A l'unanimité, on le proclamait simple, accueillant et serviable. Mais, ses qualités admises, on se rattrapait sur sa bizarrerie. Nul n'est parfait ; eh bien Borrève était décidément bizarre. Cela intriguait. Sa manière de vivre faisait flatter un mystère ; ses distractions incroyables donnaient fort à songer. Questionné, il éludait la question, s'étonnait de l'éveil des curiosités, se plaignait d'être un point de mire.

(A suivre.)